

Fiche de données de sécurité

Date d'émission 29-sept.-2016

Date de révision 09-oct.-2019

Version 4.05

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **Universol Orange 16-5-25+3.4MgO+TE**
 Code produit **20420225EA**
 Substance pure/mélange **Mélange.**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.**
 Utilisations déconseillées **Utilisation par les consommateurs [SU 21].**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV
 Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter INFO-MSDS@EVERRIS.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

| | |
|---|----------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 - (H318) |
| Matières solides comburantes | Catégorie 3 - (H272) |

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement : **Danger**

Mentions de danger :

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

Contient Nitrate de ammonium; NH_4NO_3 , Sulfate de potassium; K_2SO_4

Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Autres risques (UN-GHS)

H316 - Provoque une légère irritation cutanée

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

| Nom chimique | No.-CE. | Numéro CAS | % en poids | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|-----------|------------|------------|---|-------------------------------|
| Nitrate de potassium; KNO ₃ | 231-818-8 | 7757-79-1 | 40 - 65% | Ox. Sol. 3 (H272) | 01-2119488224-35 |
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ | 229-347-8 | 6484-52-2 | 25 - 40% | Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272) | 01-2119490981-27 |
| Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄ | 231-915-5 | 7778-80-5 | 5 - 10% | Eye Dam. 1 (H318) | 01-2119489441-34 |
| Phosphate urée | 225-464-3 | 4861-19-2 | 1 - 5% | Skin Corr. 1B (H314) | 01-2119489460-34 |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

Inhalation

En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire. Symptômes éventuels: tousser et dyspnée. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Amener la victime à l'air libre.

Contact cutané:

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Ingestion:

Symptômes éventuels: nausées et vomissements. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Grandes quantités d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau abondant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Le produit lui-même ne brûle pas. Peut aggraver un incendie ; comburant.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter la formation de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection individuel.

Pour les agents d'intervention Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement: Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage: Enlever à la pelle ou balayer. Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

§ 8, 12, 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Considérations générales d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage: Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 40 °C.

Matériaux d'emballage: Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.

PGS-7 (Les Pays-Bas) 1.3/C

LGK (Allemagne) 5.1B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Anglais; www.everris.com; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Scénario d'exposition: Mélange. Non demandé.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| <i>Nitrate de potassium; KNO₃</i> | |
|--|----------------------------|
| Australie | > 10 mg/m ³ |
| Bulgaria - OEL- TWAs | 5.0 mg/m ³ TWA |
| Latvia - OEL - TWAs | 5 mg/m ³ TWA |
| <i>Nitrate de ammonium; NH₄NO₃</i> | |
| Australie | N.A. |
| Czech Republic OEL | 10.0 mg/m ³ TWA |
| <i>Sulfate de potassium; K₂SO₄</i> | |
| Bulgaria - OEL- TWAs | 10.0 mg/m ³ TWA |
| Latvia - OEL - TWAs | 10 mg/m ³ TWA |

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

| Component | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|--|----------------------|-------------------|------------------------|
| Nitrate de potassium; KNO ₃ 7757-79-1 (40 - 65%) | | 20.8 mg/kg bw/day | 36.7 mg/m ³ |
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ | 36 mg/m ³ | 5.12 mg/kg bw/day | 8.9 mg/m ³ |

| | | | |
|---|--|-------------------|------------------------|
| 6484-52-2 (25 - 40%) | | | |
| Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄ 7778-80-5 (5 - 10%) | | 21.3 mg/kg bw/day | 37.6 mg/m ³ |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune donnée disponible

| Composant | Eau douce | Sédiments d'eau douce | Eau de mer | Sédiment marin | Terrestre | Impact sur le traitement des eaux usées |
|---|-----------|-----------------------|------------|----------------|-----------|---|
| Nitrate de potassium; KNO ₃ 7757-79-1 (40 - 65%) | 0.45 mg/l | | 0.045 mg/l | | | 18 mg/l |
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ 6484-52-2 (25 - 40%) | | | | | | 18 mg/l |
| Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄ 7778-80-5 (5 - 10%) | 0.68 mg/l | | 0.068 mg/l | | | 10 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection des mains Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.
Protection respiratoire N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées
Protection de la peau et du corps Vêtements de protection légers
Mesures d'hygiène Appliquer des mesures de surveillance convenables. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Aspect: Poudres
Couleur: Blanc cassé.
Odeur: Aucun(e)
Densité apparente : 800 - 1100 kg/m³
pH : 4 - 5 (200 g/l)
Point de fusion/point de congélation Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition: Solide. Sans objet.
Point d'éclair : Solide. Sans objet.
Taux d'évaporation : Solide. Sans objet.
inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable
Pression de vapeur Solide. Sans objet.
Densité de vapeur Solide. Sans objet.
Densité relative Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité Aucune donnée disponible
Solubilité(s) Aucune donnée disponible
Coefficient de partage Solide. Sans objet.
Température d'autoignition : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives Ne présente pas de danger d'explosion.

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%): Solide. Sans objet.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. La combustion produit des émanations très inconfortables et toxiques.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

Informations sur les voies d'exposition probables

- Inhalation** L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
- Contact oculaire** Peut provoquer une légère irritation.
- Contact cutané** Peut provoquer une irritation.
- Ingestion** Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Informations sur les effets toxicologiques

Aucun(e) connu(e)

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ATEmix (voie orale) 73,122.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Sulfate de potassium; K₂SO₄ (7778-80-5)

| Nom chimique | LD50 Oral | CL50 cutanée | CL50 par inhalation |
|--|----------------------|----------------------|-------------------------|
| Nitrate de potassium; KNO ₃ | = 3015 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg | > 527 mg/m ³ |
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ | = 2217 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg | > 88.8 mg/L (Rat) 4 h |
| Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄ | = 6600 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | N.E. |
| Phosphate urée | 2600 mg/kg | | |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification basée sur les composants individuels du mélange.

| | |
|---|---|
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Classification basée sur les composants individuels du mélange. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Classification basée sur les composants individuels du mélange. |
| Cancérogénicité | Classification basée sur les composants individuels du mélange. |
| Toxicité pour la reproduction | Classification basée sur les composants individuels du mélange. |
| STOT - exposition unique | Classification basée sur les composants individuels du mélange. |
| STOT - exposition répétée | Classification basée sur les composants individuels du mélange. |
| Danger par aspiration | Classification basée sur les composants individuels du mélange. |

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|---|---|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ | - | 65 - 85: 48 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static | - | - |
| Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄ | 2900: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 | 653: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 3550: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 510 - 880: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static | - | 890: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

| Nom chimique | LOGPOW |
|--|--------|
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ | -3.1 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

Autres informations

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMO / IMDG

| | |
|---|--|
| 14.1 | |
| No ONU: | 1479 |
| 14.2 | |
| Nom d'expédition: | Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate, Ammonium nitrate) |
| 14.3 | |
| Classe de danger: | 5.1 |
| 14.4 | |
| Groupe d'emballage: | III |
| Quantité limitée | 5 kg |
| 14.5 | |
| Polluant marin | Non réglementé |
| 14.6 | |
| No EMS: | F-A / S-Q |
| Dispositions spéciales | 223, 274, 900 |
| 14.7 | |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Aucune donnée disponible |

ADR/RID

| | |
|--------------------------------------|--|
| 14.1 | |
| No ONU: | 1479 |
| 14.2 | |
| Nom d'expédition: | Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate, Ammonium nitrate) |
| 14.3 | |
| Classe de danger: | 5.1 |
| 14.4 | |
| Groupe d'emballage: | III |
| 14.5 | |
| Danger pour l'environnement | Non réglementé |
| 14.6 | |
| Dispositions spéciales | 274 |
| Code de restriction en tunnel | E |
| Quantité limitée | 5 kg |

IATA

| | |
|------------------------------------|--|
| 14.1 | |
| No ONU: | 1479 |
| 14.2 | |
| Nom d'expédition: | Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate, Ammonium nitrate) |
| 14.3 | |
| Classe de danger: | 5.1 |
| 14.4 | |
| Groupe d'emballage: | III |
| 14.5 | |
| Danger pour l'environnement | Non réglementé |
| 14.6 | |
| Dispositions spéciales | A3 |



Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Belgique

| Component | Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Safety Reporting | Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Accident Prevention |
|--|---|--|
| Nitrate de potassium; KNO ₃ 7757-79-1 (40 - 65%) | 10000 tonne; 5000 tonne | 5000 tonne (in cases where this dangerous substance falls within category P5a Flammable liquids or P5b Flammable liquids, then for the purposes of this Regulation the lowest qualifying quantities applies); 1250 tonne |
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ 6484-52-2 (25 - 40%) | 2500 tonne (technical grade; (a) this applies to Ammonium nitrate in which the Nitrogen content as a result of Ammonium nitrate is (i) between 24.5% and 28% by weight and which contain <=0.4% total combustible or (ii) >28% by weight and which contain <=0.2% combustible substances (b) aqueous Ammonium nitrate solutions in which the concentration of Ammonium nitrate is >80% by weight) | 350 tonne |

Danemark

Danemark

C

France

ICPE

Installation classée : article 4706

Allemagne

LGK (Allemagne)

Classe du danger d'eau (WGK)

GefStoffV (DE):

5.1B

1 (Classification de Everris)

C III

| Component | German WGK Section |
|--|--------------------|
| Nitrate de potassium; KNO ₃ 7757-79-1 (40 - 65%) | 1 |
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ 6484-52-2 (25 - 40%) | 1 |
| Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄ 7778-80-5 (5 - 10%) | 1 |
| Phosphate urée 4861-19-2 (1 - 5%) | class 1 |

| Component | EU - Explosives Precursors Marketing and Use (98/2013) - Substances Subject to Suspicious Transactions Reporting | EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances |
|--|--|--|
| Nitrate de potassium; KNO ₃ 7757-79-1 (40 - 65%) | Present | |
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ 6484-52-2 (25 - 40%) | Present (in concentration of 16% by weight of Nitrogen in relation to Ammonium nitrate or higher) | Use restricted. See item 58. (Conditions of restrictions 27 June 2010) |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|--|---|--|
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ | Use restricted. See item 58. | |

| Nom chimique | Exigences du seuil minimal (tonnes) | Exigences du seuil maximales (tonnes) |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ | 350 | 2500 |

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 DNEL: Derived No-Effect Level
 REACh: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals
 CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging
 OEL: Occupational Exposure Limit
 TWA: Time Weighted Average
 ATE: Acute Toxicity Estimate
 EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement
 LD50: Lethal dose, 50%.
 LC50: Lethal concentration, 50%.
 SVHC: Substance of Very High Concern.

Méthode de classification

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

Principales références de la littérature et sources de données

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Préparé par

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

Date d'émission

29-sept.-2016

Limitations relatives à l'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels

Motif de la révision

***Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.